



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Lancement de l'ouverture du capital et de l'introduction en bourse d'Aéroports de Paris

Paris, le 31 mai 2006 – Aéroports de Paris lance aujourd'hui son processus d'ouverture de capital et d'introduction en bourse sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A à la suite de l'annonce par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de l'intention de l'Etat d'ouvrir le capital d'Aéroports de Paris.

Cette opération est réalisée sous la forme d'une augmentation de capital d'un montant total de 600 millions d'euros (en supposant l'exercice intégral de l'option de surallocation) et d'une cession par l'Etat d'actions existantes pour un montant total maximal de 799,6 millions d'euros (en supposant l'exercice de la clause d'extension, l'exercice intégral de l'option de surallocation et la souscription de la totalité de l'offre réservée aux salariés).

Après l'enregistrement du document de base d'Aéroports de Paris le 21 avril 2006 (n°I.06-036), l'Autorité des Marchés Financiers a apposé le visa n° 06-159 en date du 30 mai 2006 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse d'Aéroports de Paris, composé du document de base, d'une note d'opération et d'un résumé.

Un arrêté pris par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie fixe les modalités de l'ouverture de capital :

L'ouverture de capital d'Aéroports de Paris comprend :

- une Offre à Prix Ouvert auprès du public en France, à un prix compris entre 41,0 euros et 47,5 euros par action (fourchette indicative) ;
- un Placement Global Garanti auprès d'investisseurs institutionnels en France et à l'étranger, à un prix compris entre 42,0 euros et 48,5 euros par action (fourchette indicative) ;

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - Relations Analystes – investisseurs : Benoît Trochu : 01 43 35 73 43



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

- une Offre Réservée aux Salariés à un prix compris entre 32,8 euros et 38,0 euros par action pour les formules avec décote (et entre 41,0 euros et 47,5 euros pour les formules sans décote) (fourchettes indicatives).

L'ouverture de capital d'Aéroports de Paris s'effectuera par la mise sur le marché de :

- un nombre maximal de 10.669.449 actions existantes cédées par l'Etat et pouvant être porté à un nombre maximal de 14.194.185 actions existantes en cas d'exercice de la clause d'extension ;
- un nombre maximal de 12.828.793 actions nouvelles émises par Aéroports de Paris ;
- un nombre maximal de 1.762.368 actions existantes pouvant être cédées par l'Etat en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation, ce nombre pouvant être porté à un nombre maximal de 2.291.078 actions existantes en cas d'exercice de la clause d'extension ;
- un nombre maximal de 1.762.368 actions nouvelles supplémentaires, pouvant être émises par Aéroports de Paris dans le cadre de l'exercice de l'option de surallocation.
- un nombre maximal de 2.610.915 actions existantes cédées par l'Etat à des conditions préférentielles dans le cadre de l'Offre Réservée aux Salariés et pouvant être porté à un nombre maximal de 3.002.553 actions existantes cédées en cas d'exercice de la clause d'extension et à un nombre maximal de 3.452.936 actions existantes cédées en cas d'exercice de la clause d'extension et d'exercice intégral de l'option de surallocation.

La période de réservation de l'Offre à Prix Ouvert, l'ouverture du Placement Global Garanti et l'ouverture de l'Offre Réservée aux Salariés débutent ce jour, le 31 mai 2006.

Le prix des actions offertes dans le cadre de ces trois offres sera fixé le 15 juin 2006 après la clôture de l'Offre à Prix Ouvert, du Placement Global Garanti et de l'Offre Réservée aux Salariés prévue le 14 juin 2006.

Le début des négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris S.A. des actions d'Aéroports de Paris (notamment sous forme de promesses d'actions au sens de l'article L. 228-10 du Code de commerce) devrait intervenir le 16 juin 2006.

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - Relations Analystes – investisseurs : Benoît Trochu : 01 43 35 73 43



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Communiqué de presse

L'augmentation de capital donnera à Aéroports de Paris les moyens de mettre en œuvre son projet industriel pour devenir le groupe de services aéroportuaires de référence en Europe. Ce projet s'appuie sur un important programme d'investissements de 2,7 milliards d'euros sur la période 2006-2010 et s'articule autour de six axes stratégiques :

- Tirer parti de la croissance attendue du trafic en développant les capacités aéroportuaires.
- Enrichir en contenu, en valeur et en qualité l'offre de services d'Aéroports de Paris.
- Renforcer l'efficacité et la performance économique.
- Créer les bases pour que le potentiel immobilier du Groupe devienne une source de croissance à moyen terme.
- Valoriser de façon contrôlée les savoir-faire en dehors des aéroports parisiens.
- Inscrire la croissance du Groupe dans la dynamique du développement durable.

A l'occasion du lancement de cette opération, Pierre Graff, Président Directeur Général d'Aéroports de Paris, a déclaré :

"Devenir actionnaire d'Aéroports de Paris, c'est investir dans le deuxième groupe de services aéroportuaires européen en termes de chiffre d'affaires aéroportuaire, un groupe qui compte 461 compagnies aériennes clientes dont les acteurs majeurs du transport aérien et qui a accueilli 78,7 millions de passagers en 2005.

C'est également investir dans un groupe qui bénéficie d'une forte visibilité de ses activités et de ses revenus grâce à ses plates-formes complémentaires en Ile-de-France, à des perspectives de croissance de trafic favorables et à un cadre réglementaire clair et modernisé.

C'est aussi investir dans un groupe évoluant sur un marché porteur, idéalement positionné pour accompagner la progression du trafic aérien tout en poursuivant l'amélioration de sa rentabilité.

Enfin, c'est investir dans une entreprise à fort potentiel de développement.

L'ouverture de capital va permettre à Aéroports de Paris d'accélérer son développement et sa mutation pour devenir le groupe aéroportuaire européen de référence".

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - Relations Analystes – investisseurs : Benoît Trochu : 01 43 35 73 43



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Communiqué de presse

Présentation d'Aéroports de Paris et chiffres clés

Aéroports de Paris construit, aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires pour y accueillir les compagnies aériennes et les passagers.

- 2^{ème} groupe aéroportuaire européen en termes de chiffre d'affaires aéroportuaire
- 1^{er} groupe aéroportuaire européen pour le fret et le courrier
- Paris - Charles de Gaulle, aéroport le plus performant en Europe pour les correspondances
- 550 villes desservies dans 134 pays
- 10 688 salariés au 31 décembre 2005

Chiffres Clés 2005

Trafic passagers : 78,7 millions de passagers

- Chiffre d'affaires : 1914,6 millions d'euros
- Résultat opérationnel courant : 331,2 millions d'euros
- Résultat net part du groupe : 179,9 millions d'euros

Chiffre Clé 2006

Chiffre d'affaires du premier trimestre : 474,1 millions d'euros

Contacts presse Aéroports de Paris

Jérôme Dutrieux - Tel. +33 1 53 35 70 70

Charlotte de Chavagnac - Tel. +33 1 43 35 71 34 / Portable +33 6 60 05 41 99

Contact Relations investisseurs Aéroports de Paris

Benoit Trochu – Tel. +33 1 43 35 73 43

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - Relations Analystes – investisseurs : Benoît Trochu : 01 43 35 73 43



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Description de l'offre

Nature de l'offre

L'offre d'Aéroports de Paris comporte:

- Une offre à prix ouvert auprès du public en France (l'“**Offre à Prix Ouvert**”).
- Un placement global garanti auprès d'investisseurs institutionnels en France et hors de France (le “**Placement Global Garanti**” et, collectivement avec l'Offre à Prix Ouvert, l'“**Offre**”).
- Une offre à des conditions préférentielles d'acquisition réservée aux salariés et à certains anciens salariés d'Aéroports de Paris et des filiales dont la Société détient, directement ou indirectement, la majorité du capital social (l'“**Offre Réservée aux Salariés**”).

L'objectif est d'allouer à l'Offre à Prix Ouvert entre 30% et 70% du nombre total d'actions offertes dans le cadre de l'Offre, avant exercice de l'option de surallocation. En tout état de cause, conformément aux dispositions réglementaires, il sera alloué à l'Offre à Prix Ouvert, sous réserve de la demande, au moins 10% du nombre total d'actions effectivement allouées dans le cadre de l'Offre (y compris dans le cadre de l'option de surallocation).

Conformément à l'article 11 de la loi n° 86-912 du 6 août 1986 et à l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie du 30 mai 2006 fixant les modalités du transfert au secteur privé d'une participation minoritaire au capital d'Aéroports de Paris, le nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre Réservée aux Salariés représentera 10% du nombre total d'actions effectivement cédées par l'Etat et émises par Aéroports de Paris, dans le cadre de l'Offre et de l'Offre Réservée aux Salariés.

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - Relations Analystes – investisseurs : Benoît Trochu : 01 43 35 73 43



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Actions Offertes

L'ouverture de capital d'Aéroports de Paris s'effectuera par la mise sur le marché de :

- un nombre maximal de 10.669.449 actions existantes cédées par l'Etat et pouvant être porté à un nombre maximal de 14.194.185 actions existantes en cas d'exercice de la clause d'extension (les « **Actions Cédées** ») ;
- un nombre maximal de 12.828.793 actions nouvelles émises par Aéroports de Paris (les « **Actions Nouvelles** ») ;
- un nombre maximal de 1.762.368 actions existantes pouvant être cédées par l'Etat en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation, ce nombre pouvant être porté à un nombre maximal de 2.291.078 actions existantes en cas d'exercice de la clause d'extension (les « **Actions Cédées Supplémentaires** ») ;
- un nombre maximal de 1.762.368 actions nouvelles supplémentaires, pouvant être émises par Aéroports de Paris dans le cadre de l'exercice de l'option de surallocation (les « **Actions Nouvelles Supplémentaires** ») ;
- un nombre maximal de 2.610.915 actions existantes cédées par l'Etat à des conditions préférentielles dans le cadre de l'Offre Réservée aux Salariés, pouvant être porté à un nombre maximal de 3.002.553 actions existantes cédées en cas d'exercice de la clause d'extension et à un nombre maximal de 3.452.936 actions existantes cédées en cas d'exercice de la clause d'extension et d'exercice intégral de l'option de surallocation.

Clause d'extension

En fonction de la demande, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie pourra décider, lors de la fixation du prix du Placement Global Garanti et du prix de l'Offre à Prix Ouvert, d'augmenter le nombre d'actions cédées par l'Etat d'un nombre égal à 15% du nombre d'actions initialement cédées par l'Etat et émises par la Société dans le cadre de l'Offre avant l'exercice de l'option de surallocation (hors actions cédées dans le cadre de l'Offre Réservée aux Salariés) (la "**Clause d'Extension**").

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - Relations Analystes – investisseurs : Benoît Trochu : 01 43 35 73 43



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Communiqué de presse

Fourchette indicative de prix

- Fourchette de prix indicative applicable au Placement Global Garanti: entre 42,0 euros et 48,5 euros par action.
- Fourchette de prix indicative applicable à l'Offre à Prix Ouvert: entre 41,0 euros et 47,5 euros par action (l'Offre à Prix Ouvert bénéficiera d'une réduction de 1 euro par rapport au prix du Placement Global Garanti).
- Fourchette de prix indicative applicable à l'Offre Réservée aux Salariés pour les formules avec décote: entre 32,8 euros et 38,0 euros par action (pour la formule sans décote: fourchette de prix indicative applicable à l'Offre à Prix Ouvert).

Option de surallocation

Une option de surallocation sera consentie par l'Etat et par Aéroports de Paris aux établissements financiers garants du Placement Global Garanti. Elle permettra l'achat et la souscription, au prix du Placement Global Garanti, d'un nombre d'actions représentant un maximum de 15% du nombre d'actions qui seront offertes dans le cadre de l'Offre, soit au maximum 3.524.736 actions supplémentaires en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et au maximum 4.053.446 actions supplémentaires en cas d'exercice de la Clause d'Extension, afin de couvrir d'éventuelles surallocations, permettant ainsi de faciliter les opérations de stabilisation (1^{ère} "Option de Surallocation").

Cette Option de Surallocation pourra être exercée par HSBC France, agissant en son propre nom et au nom et pour le compte des établissements garants du Placement Global Garanti, jusqu'au 30^{ème} jour suivant la clôture de la période de souscription des actions nouvelles, soit, sur la base du calendrier indicatif des opérations, jusqu'au 14 juillet 2006 inclus.

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - Relations Analystes – investisseurs : Benoît Trochu : 01 43 35 73 43



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Communiqué de presse

Composition de l'actionnariat et nombre d'actions émises

A la date du présent document, Aéroports de Paris, dont le capital est composé de 85.361.500 actions, est détenu à 100% par l'Etat. Le décret n° 2006-575 du 22 mai 2006 autorise le transfert au secteur privé d'une participation minoritaire (inférieure à 50%) du capital d'Aéroports de Paris. Conformément à l'article L. 251-1 du Code de l'aviation civile, l'Etat détiendra nécessairement plus de 50% du capital social et des droits de vote de la Société à la suite de la présente opération.

A l'issue de l'Offre, le nombre d'actions Aéroports de Paris émises sera porté à 97.232.901 (98.861.043 actions en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation), sur la base d'un prix égal aux points médians des fourchettes indicatives de prix et d'une répartition Placement Global Garanti / Offre à Prix Ouvert de 50% / 50% de l'Offre avant exercice de l'Option de Surallocation. A l'issue de l'Offre et en prenant pour hypothèse que toutes les actions offertes dans le cadre de l'Offre Réservée aux Salariés auront été acquises (avant attribution d'actions gratuites dans le cadre de l'Offre Réservée aux Salariés), que l'Offre à Prix Ouvert et le Placement Global Garanti représenteront chacun 50% de l'Offre, avant exercice de l'Option de Surallocation et sur la base d'un prix égal aux points médians des fourchettes indicatives de prix, l'Etat détiendra environ 75,2% des actions d'Aéroports de Paris, 71,9% en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation et 67,7% en cas d'exercice de la Clause d'Extension et d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.

Engagements de conservation

L'Etat et Aéroports de Paris se sont engagés, sous réserve de certaines exceptions, à ne pas offrir, vendre, émettre ou nantir une quelconque action Aéroports de Paris ou autres instruments financiers donnant accès directement ou indirectement, à terme ou immédiatement, au capital d'Aéroports de Paris pendant une période expirant 180 jours suivant la date de règlement-livraison des Actions Cédées et des Actions Nouvelles.

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - Relations Analystes – investisseurs : Benoît Trochu : 01 43 35 73 43



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Calendrier prévisionnel et cotation

30 mai 2006	Arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie fixant les modalités de transfert au secteur privé d'une participation minoritaire du capital d'Aéroports de Paris Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus Communiqué du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie définissant les modalités et le calendrier de l'ouverture minoritaire du capital d'Aéroports de Paris Communiqué de la Société annonçant l'opération
31 mai 2006	Publication par Euronext Paris de l'avis d'ouverture de l'Offre Ouverture de la période de réservation de l'Offre à Prix Ouvert Ouverture du Placement Global Garanti Ouverture de l'Offre Réservée aux Salariés
12 juin 2006	Clôture de la période de réservation de l'Offre à Prix Ouvert (17h pour les réservations déposées aux guichets des intermédiaires habilités et 23h59 pour les réservations passées par Internet)
13 juin 2006	Ouverture de l'Offre à Prix Ouvert
14 juin 2006	Clôture de l'Offre à Prix Ouvert (17h pour les ordres déposés aux guichets des intermédiaires habilités et ceux passés par Internet) Clôture du Placement Global Garanti (sauf clôture anticipée) (17h) Clôture de l'Offre Réservée aux Salariés
15 juin 2006	Avis de la Commission des participations et des transferts (au plus tard) Arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie fixant les prix de l'Offre à Prix Ouvert, du Placement Global

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - Relations Analystes – investisseurs : Benoît Trochu : 01 43 35 73 43



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Communiqué de presse

Garanti et de l'Offre Réservee aux Salariés, la taille de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global Garanti et les modalités d'attribution des Actions Cédées et des Actions Nouvelles

Exercice éventuel de la Clause d'Extension

Publication par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie d'un communiqué de presse détaillant les conditions de l'ouverture minoritaire du capital de la Société

Publication du communiqué de presse de la Société indiquant notamment le nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global Garanti et le prix de l'Offre à Prix Ouvert et le prix du Placement Global Garanti

Publication par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'Offre

Première cotation sur l'Eurolist d'Euronext Paris des Actions Nouvelles (sous la forme de promesses d'actions au sens de l'article L. 228-10 du Code de commerce) et des actions composant le capital de la Société

16 juin 2006	Début des négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris des Actions Nouvelles (sous la forme de promesses d'actions au sens de l'article L. 228-10 du Code de commerce) et des actions composant le capital de la Société
20 juin 2006	Règlement-livraison des Actions Cédées et des Actions Nouvelles
14 juillet 2006	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation (l'exercice éventuel de l'Option de Surallocation sera suivi d'un communiqué de presse)
2 août 2006	Règlement-livraison des Actions Réservees aux Salariés (hors scénario de réduction)

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - Relations Analystes – investisseurs : Benoît Trochu : 01 43 35 73 43



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Date de jouissance

Les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Supplémentaires pouvant être émises en cas d'exercice de l'Option de Surallocation porteront jouissance au 1^{er} janvier 2006 et seront entièrement assimilées à compter de leur émission aux actions existantes.

Le dividende distribué au titre de l'exercice 2005, d'un montant de 63.167.510 euros, a été intégralement versé à l'Etat le 22 mai 2006.

Garantie

L'Offre fera l'objet d'une garantie de placement par un groupe d'établissements dirigé, pour l'Offre à Prix Ouvert, par CALYON et HSBC France et, pour le Placement Global Garanti, par HSBC France, CALYON, Citigroup Global Markets Limited et Morgan Stanley & Co. International Limited, portant sur l'intégralité des Actions Nouvelles et des Actions Cédées dans le cadre de l'Offre.

Cet engagement ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Raisons de l'Offre et utilisation des fonds levés

L'admission des actions de la Société aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris et l'Offre ont pour objectifs de permettre à la Société de poursuivre son développement de façon autonome et dans de bonnes conditions, en lui donnant accès à de nouveaux moyens de financement de ses activités.

L'augmentation de capital constitue en particulier un moyen pour Aéroports de Paris de financer son important programme d'investissement visant à accueillir un trafic aérien en croissance tout en consolidant sa structure financière pour assurer au Groupe un développement conforme à sa stratégie, telle que décrite au paragraphe 6.1.3 – "Stratégie" du Document de Base. Cette augmentation de capital permettra également à la Société de conforter sa notation de crédit parmi les meilleures du secteur, lui garantissant ainsi l'accès à des ressources financières aux meilleures conditions.

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - Relations Analystes – investisseurs : Benoît Trochu : 01 43 35 73 43



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Communiqué de presse

Produits et charges relatifs à l'offre

Le produit brut de l'émission des Actions Nouvelles sera égal à 526 millions d'euros, hors exercice de l'Option de Surallocation. Ce montant pourra être porté à un nombre de 600 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.

Sur la base d'un prix d'émission égal aux points médians des fourchettes indicatives de prix et en prenant pour hypothèse que l'Offre à Prix Ouvert et le Placement Global Garanti représenteront chacun 50% de l'Offre avant exercice de l'Option de Surallocation, le produit net de l'émission des Actions Nouvelles pour la Société est estimé à environ 504 millions d'euros (environ 577 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation). La part des frais qui sera à la charge de la Société s'imputera sur la prime d'émission.

Intermédiaires financiers

- HSBC France, coordinateur global, chef de file teneur de livre du Placement Global Garanti et chef de file de l'Offre à Prix Ouvert
- CALYON chef de file teneur de livre du Placement Global Garanti et chef de file de l'Offre à Prix Ouvert
- Citigroup Global Markets Limited chef de file teneur de livre du Placement Global Garanti
- Morgan Stanley & Co. International Limited chef de file teneur de livre du Placement Global Garanti

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - Relations Analystes – investisseurs : Benoît Trochu : 01 43 35 73 43



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Communiqué de presse

Mise à disposition du prospectus

Un prospectus constitué du Document de Base, enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2006, sous le numéro I.06-036, et d'une note d'opération (qui contient le résumé du prospectus) a reçu de l'Autorité des marchés financiers, en date du 30 mai 2006, le visa n° 06-159.

L'attention du public est attirée sur les facteurs de risques spécifiques à Aéroports de Paris qui sont décrits dans le prospectus.

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais auprès d'Aéroports de Paris, 291 boulevard Raspail – 75014 Paris et auprès des établissements financiers introducteurs. Le prospectus peut également être consulté sur les sites Internet d'Aéroports de Paris (www.aeroportsdeparis.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente des actions d'Aéroports de Paris aux Etats-Unis. En vertu du Securities Act de 1933, tel que modifié, les actions d'Aéroports de Paris ne pourront être vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement. Aéroports de Paris n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis, ni de réaliser une quelconque offre publique de vente portant sur ses actions aux Etats-Unis.

Au Royaume-Uni, le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes qui (a) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) et visées à l'article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordonnance ») ou (b) sont des "high net worth entities" ou toute autre personne auxquelles le présent communiqué de presse peut être légalement communiqué, entrant dans le champ d'application de l'article 49(1) de l'Ordonnance. Les valeurs mobilières décrites dans le présent communiqué seront souscrites exclusivement par lesdites personnes. Aucune autre personne ne doit agir en conséquence ou s'y référer. Toute personne distribuant le présent communiqué doit s'assurer qu'elle y est légalement autorisée.

Pendant une période commençant à la date de divulgation du Prix du Placement Global Garanti et du Prix de l'Offre à Prix Ouvert et jusqu'au 14 juillet 2006 (inclus), HSBC France, agissant pour le compte du syndicat de garantie du Placement Global Garanti, pourra (mais n'y sera en aucun cas tenu), conformément aux

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - Relations Analystes – investisseurs : Benoît Trochu : 01 43 35 73 43



AÉROPORTS DE PARIS

Le monde entier est notre invité

Ne pas diffuser aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Communiqué de presse

dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment celles du Règlement n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/06/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché, réaliser des opérations de stabilisation à l'effet de stabiliser ou soutenir le prix des actions de la Société sur l'Eurolist d'Euronext Paris. Conformément à l'article 10-1 du règlement (CE) 2273/03 du 23 décembre 2003, les opérations de stabilisation ne pourront être effectuées à un prix supérieur au Prix du Placement Global Garanti. Ces interventions seront susceptibles d'affecter le cours des actions et pourront aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait autrement. Même si des opérations de stabilisation étaient réalisées, HSBC France pourrait, à tout moment, décider d'interrompre de telles opérations. L'information des autorités de marché compétentes et du public sera assurée conformément à l'article 9 du règlement précité. Conformément aux dispositions de l'article 11 b) du règlement précité, HSBC France, agissant pour le compte du syndicat de garantie du Placement Global Garanti, pourra, le cas échéant, effectuer des surallocations dans le cadre de l'Offre à hauteur du nombre d'actions couvertes par l'Option de Surallocation, majoré, le cas échéant, de 5% de la taille de l'Offre (hors exercice de l'Option de Surallocation).

La distribution du présent communiqué de presse dans certains pays peut constituer une infraction à la législation en vigueur. Ce communiqué de presse ne doit pas être diffusé aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de vente de valeurs mobilières aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

www.aeroportsdeparis.fr

Contact presse : Jérôme Dutrieux 01 43 35 70 70 - Relations Analystes – investisseurs : Benoît Trochu : 01 43 35 73 43